

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD  
**Membres excusés** : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - M. BOUHELIER - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. PERRON - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. JAPIOT - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - Mme THYEBault - Mme VANDRIESSE  
**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Année 2006 – Soutien financier à des athlètes dijonnaises - Contrats de partenariat**

Monsieur Marchand, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Membre de l'équipe de France féminine de pêche au coup, Mlle Valérie Nadan a terminé l'année dernière sixième des championnats de France et du monde en individuel et cinquième du championnat du monde par équipe qui était organisé en Croatie.

Sociétaire de l'Alliance Dijon Gym 21, Mlle Marine Petit doit quant à elle à ses résultats de l'année 2005, à savoir une victoire au championnat de France de division nationale 1 par équipe et une médaille d'argent au concours général du championnat de France junior, son admission, à compter de la rentrée de septembre, à l'Institut National de Sport et d'Education Physique, alors qu'elle n'est âgée que de treize ans.

L'une et l'autre ont pour objectif d'atteindre le plus haut niveau de la hiérarchie nationale et internationale de leur discipline sportive.

Elles sollicitent, dans le cadre de contrats de partenariat, le soutien financier de la Ville dont elles se proposent de véhiculer le nom et l'image dans chacune des compétitions auxquelles elles participeront en 2006.

Il est proposé de réserver une suite favorable à leurs demandes.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider de confier à Mlles Valérie Nadan et Marine Petit, dans le cadre de contrats de partenariat d'un montant respectif de 750 € et de 1.500 €, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;

2. approuver les projets de contrats à intervenir entre la Ville et Milles Nandan et Petit, annexés au présent rapport, et m'autoriser, le cas échéant, à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3. m'autoriser à signer les contrats définitifs ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;

4. dire que le montant de la participation financière, fixée globalement à 2.250 € TTC, sera prélevé sur les crédits du budget de l'exercice en cours .

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**